3AT TRANSPORTS

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE 1 000,00 €

104 RUE DE LAGNY

93100 MONTREUIL

844 221 291 R.C.S. BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30/06/2026

Le trente juin deux mille vingt-six, à neuf heures, au siège social, **Monsieur GUEDDOU Anis**, agissant en qualité d'**associé unique**, propriétaire de la totalité des **100 actions** composant le capital social, et de **Président** de la société, a pris les décisions suivantes, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et des statuts.

L'associé unique déclare avoir eu à sa disposition, dans les délais légaux, les documents suivants :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le texte des décisions soumises à son approbation.

Ordre du jour :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- quitus au Président ;
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION – Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025**, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître une **perte de 3 969 €**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIÈME DÉCISION – Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice, soit **3 969 €**, au compte « Report à nouveau », qui est ainsi ramené de 12 144 € à **8 175 €**.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DÉCISION – Quitus au Président

L'associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.

QUATRIÈME DÉCISION – Pouvoirs

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et Président, et consigné dans le registre des décisions.

Fait à **MONTREUIL**, le **30/06/2026**

L'associé unique et Président
Monsieur GUEDDOU Anis

Copie certifiée et conforme
à l'original par M. GUEDDOU Anis

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2026

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
3AT TRANSPORTS SASU 104 RUE DE LAGNY 93100 MONTREUIL France SIRET 84422129100025	104 RUE DE LAGNY 93100 MONTREUIL
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : Transports de voyageurs par taxis — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	3 924
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Autres dispositifs	☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice)

Base d'imposition		Chiffre d'affaires:		Taux d'imposition	

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice)

Base d'imposition		Taux d'imposition	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? — Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	*Tél :*

Identité du déclarant :

Date : 30062026 Lieu : MONTREUIL

Qualité : PRESIDENT — Nom du signataire : M GUEDDOU Anis

Copie certifié et conforme à l'original
Par M GUEDDOU ANIS

© Sage

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise : 3AT TRANSPORTS SASU — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 104 RUE DE LAGNY 93100 MONTREUIL

SIREN : 844 221 291

Durée de l'exercice en nombre de mois* : 12 — Durée de l'exercice précédent* : 0

Exercice N clos le : 31 12 2025

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	15 880	030 11 557	4 323
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	15 880	048 11 557	4 323
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	392	074	392
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	6 389	086	6 389
	Total II		096	6 781	098	6 781
	Total général (I + II)		110	22 661	112 11 557	11 103

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	12 144
	Résultat de l'exercice	136	(3 969)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	9 175
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 500
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169)	172	428
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	1 928
	Total général (I + II + III)	180	11 103

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d' un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

GA

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : 3AT TRANSPORTS SASU — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2025

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*				209		210	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
	Services*			217		218	3 790
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
Production immobilisée*						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	3 790

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	538
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier ..... - immobilier : .....)			242	3 571
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	428)	244	428
Rémunérations du personnel*				250	
Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant	380	)	252	
Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)	254	3 176
Dotations aux dépréciations				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	7 714
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(3 924)
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	45
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	(3 969)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 314 : 3 969

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
Provisions non déductibles*			322		
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	45	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
		JEI (44 sexies A)	989			
ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quindecies A	181			
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Dont divers : Créance report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350	
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
Déduction excepl. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col.1 / Déficit col.2	352		354 : 3 924
Déficits : Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits antérieurs reportables :* 2 037 dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col.1 / Déficit col.2	370		372 : 3 924

© Sage

GA

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) **N° 2033-B-SD**
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise 3AT TRANSPORTS SASU

Divers à réintégrer	Montant
PENALITES AMENDES FISCALES&PENALES	45

© Sage

GA

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) **N° 2033-B-SD**
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise 3AT TRANSPORTS SASU

Divers à déduire	Montant

© Sage

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : 3AT TRANSPORTS SASU — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 : 15 880	462	464	466 : 15 880	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490 : 15 880	492	494	496 : 15 880	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550 : 8 381	552 : 3 176	554	556 : 11 557
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570 : 8 381	572 : 3 176	574	576 : 11 557

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19% ⑥	Long terme : 15% ou 12,8% ⑦	Long terme : 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)	579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL				596	585	597	599	

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2026

Désignation de l'entreprise : 3AT TRANSPORTS SASU

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	2 037
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	2 037
Déficits de l'exercice		860	3 924
Total des déficits restant à reporter		870	5 961

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

© Sage

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

IV	TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS				
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social				690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social				691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)		692			
Revenu brut social (si le montant est positif)				693	

© Sage

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2026

Désignation de l'entreprise : 3AT TRANSPORTS SASU — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012025 et clos le : 31122025 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	3 790
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	3 790

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	624
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	3 486
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	4 110

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	(320)

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	(320)

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence 024 du 01012025 160 au		31122025
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

© Sage

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2033-F-SD 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

/ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 SIREN 844 221 291

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3AT TRANSPORTS SASU

ADRESSE (voie) 104 RUE DE LAGNY

CODE POSTAL 93100 VILLE MONTREUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

GA

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 SIREN 844 221 291

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3AT TRANSPORTS SASU

ADRESSE (voie) 104 RUE DE LAGNY

CODE POSTAL 93100 VILLE MONTREUIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.